

CANADA

Débats de la Chambre des Communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

Mardi, 26 avril 1932.

La séance est ouverte à trois heures.

COMITE DES CHEMINS DE FER ET DE LA MARINE COMMERCIALE

M. R. B. HANSON (York-Sunbury) présente les 4^e et 5^e rapports du comité permanent des chemins de fer et de la marine commerciale possédés et exploités par l'Etat.

M. Hanson propose, avec le consentement de la Chambre, l'adoption du 5^e rapport.

(La motion est adoptée.)

SOULAGEMENT DU CHOMAGE ET DE L'AGRICULTURE

L'hon. W. A. GORDON (ministre du Travail): Je dépose sur le bureau de la Chambre les décrets en conseil privé nos 922, 914, 915, 916, 926, 927, 928, 929, 945, 946, 947, 949, 950, 951, 952 et 953 rendus suivant les dispositions de la loi pour continuer le soulagement du chômage et de l'agriculture, de 1932. Tous ces décrets se rapportent aux paiements effectués.

MODIFICATION A LA LOI DE L'ACCISE

M. L'ORATEUR: Avec la permission de la Chambre, le bill présenté par l'honorable député de Richmond-Wolfe (M. Lafleche) est retiré.

LA GENDARMERIE ROYALE CANADIENNE

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, au nom du ministre de la Justice (M. Guthrie), dont l'absence était inévitable, je propose, appuyé par M. Stevens que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour examiner le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la loi de la gendarmerie royale canadienne pour prescrire la nomination d'un sous-commissaire, l'engagement de gendarmes surnuméraires dans le cas d'urgence, et pour établir d'autres dispositions concernant la supputation pour les fins de la pension, des années de service des officiers et des constables, dans la Grande Guerre, dans l'administration civile et le service de surveillance des douanes et de l'accise.

Monsieur l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de l'objet du projet de résolution, le recommande à l'attention favorable de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

SOULAGEMENT DU CHOMAGE ET DE L'AGRICULTURE

CONVENTIONS AVEC LES PROVINCES RELATIVEMENT AUX MESURES DE SECOURS

L'hon. W. A. GORDON (ministre du Travail) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour examiner le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour autoriser le Gouverneur en conseil à conclure des conventions avec toutes provinces relativement à des mesures de secours dans ces provinces; pour verser, sur le fonds du revenu consolidé, les sommes jugées nécessaires pour exécuter les obligations créées par ces conventions, pour pourvoir à des besoins spéciaux dans les parcs nationaux et dans certaines parties de la province de la Saskatchewan éprouvées par la sécheresse; pour contribuer au coût de la vente et de la distribution des produits des champs, des fermes, de la mer, des rivières et des mines; pour prêter de l'argent à toute province à certaines conditions à débattre et pour garantir le remboursement des argents empruntés par cette province, et pour assister toute province de toute manière qui peut être jugée nécessaire ou convenable afin de pourvoir au soulagement de la misère, à l'aide et à l'entretien de ceux qui ont besoin d'assistance, et pour prêter de l'argent à toute compagnie ou entreprise publique et en garantir le paiement.

Monsieur l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de l'objet du projet de résolution, le recommande à l'attention favorable de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

L'EMPRUNT DE CONVERSION

DÉCISION DE M. L'ORATEUR SUR UN RAPPEL AU RÈGLEMENT AU SUJET DES REMARQUES DE L'HONORABLE DÉPUTÉ DE SHERBROOKE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L'ORATEUR: Avant de passer à l'ordre du jour, j'ai quelques remarques à faire. Jeudi, 21 avril, l'honorable député de Qué-